



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du Conseil du 21 mars 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Compte Administratif 2021 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 21 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 15 mars 2022.

PRESENTS : BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, ROMITI Gérard, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, SALGE Hélène.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATESTI Gilles
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
ROSSI Michel	à	SAVELLI Jean-Michel
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, POZZO DI BORGO Louis.

QUORUM : 14

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2021 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif 2021, du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil communautaire a préalablement constaté la conformité du Compte de gestion au Compte administratif ;

Considérant que le 1^{er} vice-Président de la CAB, Pierre Savelli a été élu Président de séance, à l'unanimité ;

Considérant que le Président de la CAB, Louis Pozzo di Borgo a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ADOPTE (A la majorité)
Contre : MM. Morganti et Zuccarelli, Mme Salge

Le Compte Administratif 2021 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 7 661 860,23 €
Dont en investissement : 2 200 309,72 €
en fonctionnement : 5 461 550,51 €

Dépenses Réalisées : 6 554 075,72 €
Dont en investissement : 1 384 691,71 €
en fonctionnement : 5 169 384,01€

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **1 107 784,51 €**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de 520 587,66 € et en dépenses de 632 183,61 €, le résultat net de clôture 2021 s'élève à **996 188,56 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **24 MARS 2022**
et publication ou notification
du **24 MARS 2022**

Le Directeur de l'Administration Générale
Nora MOURAËOU



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO